



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

LABELLISATION DES ECOLES DE RAID saison 2022-2023

Présentation du dispositif

❖ PREAMBULE

La labellisation est une démarche volontariste du club, premier témoin de son engagement envers la formation des jeunes.

Le dispositif s'appuie sur un principe d'attribution de points au regard de critères (items) offrant une lecture de la situation du club. Ce système a pour vocation de valoriser les points forts et ainsi de prendre en considération la particularité d'organisation et de fonctionnement de chaque structure.

Cette année un second niveau de labellisation est créé.

La labellisation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des clubs dans leur structuration et leur développement.

Contrairement aux Écoles de Triathlon, la demande de labellisation des écoles de raid se fait manuellement (et non sur espace tri 2.0).

Vous pourrez faire une demande de labellisation des écoles de raid dès maintenant en suivant [ce lien](#) et **jusqu'au 31 août 2022**. Les pièces justificatives seront à adresser directement à la C.T.N: Claire Grossoeuvre cgrossoeuvre@fftri.com.

❖ NOUVEAUTÉ 2022

1. Temps de sensibilisation sur la prévention des violences dans le sport

Un temps de sensibilisation sur la thématique des violences sexuelles dans le champ du sport à destination, à minima, des entraîneur.e.s du club devra être réalisé cette année pour pouvoir prétendre à une labellisation.

Ce temps pourra toujours être animé par une personne du bureau, de l'équipe pédagogique ou tout autre personne se sentant les compétences nécessaires pour mener à bien cette intervention.

Traiter ces thématiques reste essentiel aujourd'hui. Pour le thème particulier de la prévention de violences sexuelles, nous sommes conscients qu'il peut être difficile à aborder, le partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'Argile a été reconduit. Ainsi, deux temps d'information/échange vous seront proposés pour permettre à l'un.e de vos membres de s'informer et de renforcer son argumentaire afin d'effectuer la présentation au sein de votre club.

Ces réunions sont prévues :

- lundi 4 avril de 18h30 à 20h30
- jeudi 7 avril de 18h30 à 20h30

Le lien pour accéder à ces visios est le même :

<https://us02web.zoom.us/j/89206466097?pwd=SE81UkEvZ0RlSXQ2K012N2xBWExLdz09>

ID de réunion : 892 0646 6097

Code secret : 991903

❖ CRITÈRES DE LABELLISATION

La labellisation s'organise autour de 4 critères :

1. Structuration de l'école de raid ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;

Tous les critères font l'objet d'une validation par la Conseillère Technique Nationale.

1. Structuration de l'école de raid

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de raid.

Pour être labellisable, l'école doit proposer:

- à minima 1 créneau d'entraînement par semaine en période scolaire (précisez l'activité(s) trail, vtt,...).
- des créneaux ponctuels pour 2 des 3 activités suivantes : course d'orientation, activités de pagaies, activités cordes.

➤ Les justificatifs de l'organisation du planning sportif devront être fournis.

2. Equipe pédagogique

Les informations demandées visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices **intervenant de façon effective** au sein de l'école de raid. En fonction du nombre et du niveau de qualification, l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points.

Encadrement intervenant au sein de l'école de raid <ul style="list-style-type: none">● Initiateur Raid F.F.TRI./BF2 spécialité raid● Moniteur Raid F.F.TRI.● Diplômes spécifiques³ (diplôme d'état ou fédéral) en canoë-kayak, course d'orientation, spéléologie ou canyon, GHM	15 points/initiateur 20 points/moniteur 5 points/ intervenant.e.s
--	---

➤ L'identité et les diplômes des intervenants devront être fournis (+contrat ou engagement sur l'honneur)

3. Jeunes

Pour pouvoir prétendre à la labellisation, il est obligatoire d'avoir à minima 10 jeunes licenciés dans le club (licence jeune). Au-delà de 10 jeunes, une bonification est accordée. La parité est aussi un critère apportant des points.

Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

Avoir à minima 10 licencié.e.s jeune (critère obligatoire)	15 points
Par tranche de 10 licencié.e.s (au delà de 10 licenciés jeunes)	1 point par jeune supplémentaire
Si à minima 40% de licencié.e.s. jeunes du sexe le moins représenté	15 points

4. Vie sportive

Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune raideur dans sa pratique et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive (1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021). L'épreuve organisée peut être une épreuve compétitive ou une manifestation à vocation d'animation ("randoraid" autorisé si épreuve affiliée FFTRI et inscrite au calendrier fédéral). 2 épreuves maximum comptabilisées au cours d'une même saison sportive.

➤ Fournir le calendrier avec la mise en évidence des épreuves concernées.

La participation des jeunes au championnat de France jeune de raid est aussi valorisée.

Participation au championnat de France jeune de raid	2 pts par participant.e
Organisation d'une épreuve jeune² ouverte à toutes et à tous et affiliée (critère obligatoire)	30 pts par épreuve (max 2 épreuves comptabilisées)

❖ NIVEAU DE LABELLISATION - Nouveau -

Cette année un second niveau de labellisation est mis en place:

Une école de raid obtient le label à partir de **100 points**.

Un second niveau de labellisation est accordé à tous les clubs ayant **200 points** ou plus.

❖ CALENDRIER DE LABELLISATION - Label 2022

	Dates de début	De fin
Saison sportive	1 ^{er} septembre 2021	31 août 2022
Période de prise en compte des épreuves	1 ^{er} septembre 2021	31 août 2022
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 ^{er} janvier 2021	31 août 2022
Période de régulation pour la CTN	1 ^{er} septembre 2022	15 septembre 2022
Période de labellisation	15 septembre 2022	30 septembre 2022

❖ VALORISATION DES NIVEAUX DE LABELLISATION

Pour tous les clubs labellisés, la F.F.TRI prendra en charge tout ou partie du coût pédagogique des formations fédérales (infos à venir). Les écoles labellisées pourront également prétendre à l'appel à projet fédéral raid.

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre Claire Grossoeuvre : 06 45 14 94 95 / cgrossoeuvre@fftri.com